

Actualisation régionale – Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs

**Comité exécutif du
Programme du Haut-Commissaire**

Distr. : restreinte
24 février 2025
Français

**Comité permanent
Quatre-vingt-douzième réunion**

Original : anglais et français

Actualisation des opérations du HCR dans la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Fin 2024, la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs abritait quelque 5,6 millions de réfugiés et demandeurs d'asile et 20,7¹ millions de déplacés internes, soit un total de 26,3 millions de personnes, et une augmentation de 1,8 million de personnes depuis 2023. La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile vivaient en Ouganda (1,8 million), en Éthiopie (1,1 million), au Soudan (838 000) et au Kenya (824 000). Les déplacés internes se trouvaient principalement au Soudan (11,6 millions), en Somalie (3,9 millions), en Éthiopie (3,3 millions), au Soudan du Sud (1,8 million) et au Burundi (86 000).

Situation au Soudan

Le conflit au Soudan qui a éclaté à Khartoum en avril 2023 s'est intensifié tout au long de l'année 2024, déplaçant de force plus de 12 millions de personnes. Fin 2024, 3,3 millions de réfugiés et réfugiés de retour étaient passés en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad. Quelque 8,8 millions de personnes supplémentaires étaient nouvellement déplacées à l'intérieur du pays, ajoutant aux déplacements forcés qui s'étaient produits avant 2023.

Le conflit s'est caractérisé par les violences sexuelles, les assassinats arbitraires et les persécutions ciblées de groupes ethniques. La fourniture de l'aide humanitaire, en particulier dans les régions qui souffrent de la famine, reste un défi majeur à cause de l'insécurité et de l'accès limitée. Avec ses partenaires, le HCR dirigera et coordonnera la réponse à travers le [Plan régional de réponse pour les réfugiés](#) pour 2025. Ce plan porte à la fois sur les besoins d'urgence immédiats et les solutions à long terme visant à renforcer la résilience et à intégrer les réfugiés dans les systèmes nationaux.

La situation au Soudan est actuellement la plus importante situation de déplacement interne au monde et l'une des crises qui s'intensifie le plus rapidement. Les réfugiés et les demandeurs d'asile soudanais constituent la plus nombreuse population déplacée hors de son pays en Afrique.

Situation au Soudan du Sud

Le conflit, les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes, les conflits intercommunautaires et les lourdes pressions socioéconomiques continuent de déplacer des milliers de personnes au Soudan du Sud, provoquant des exodes continus de réfugiés. La majorité ont cherché asile en Ouganda, où 30 786 nouvelles arrivées ont été enregistrées en 2024, tandis que d'autres restent déplacés à l'intérieur du pays.

¹ D'après le Gouvernement de l'Éthiopie, le nombre de déplacés internes était de 3,3 millions, sur la base des données du 36^e cycle de la matrice de suivi du déplacement qui s'est déroulé en mai 2024.

Environ 2,2 millions de réfugiés sud-soudanais vivent dans les pays voisins, dont près d'un million en Ouganda, 613 000 au Soudan, 429 000 en Éthiopie et 193 000 au Kenya. Plus d'un million de personnes sont arrivées au Soudan du Sud depuis le Soudan depuis le début du conflit. Plus des deux tiers sont des Sud-Soudanais et beaucoup n'ont jamais vécu dans le pays avant. Ils représentent une augmentation de 9 % de la population totale du Soudan du Sud, ce qui exacerbe les problèmes socio-économiques.

En 2025, la région devrait continuer à abriter un nombre important de réfugié sud-soudanais car le pays traverse des difficultés économiques et des évolutions politiques. Le gouvernement a annoncé une révision du calendrier des élections présidentielles, prévues à l'origine pour 2024, le prolongeant de deux ans, ce qui a contribué à modifier le paysage politique. Les réfugiés sud-soudanais continueront à avoir besoin d'une protection et d'une assistance juridique, d'un accès aux services essentiels, d'éducation et de solutions durables.

Situation en République démocratique du Congo

Dans l'est de la République démocratique du Congo, les conflits armés dans le Nord-Kivu et les provinces occidentales continuent de déplacer les populations au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Ces pays abritaient à eux tous plus de 804 900 réfugiés et demandeurs d'asile congolais fin 2024. En janvier 2025, les combats se sont intensifiés dans le Nord-Kivu, provoquant des déplacements supplémentaires ainsi que de graves violations des droits humains et violences fondées sur le genre.

La région devrait continuer à accueillir un nombre important de réfugiés de la République démocratique du Congo. L'accueil et l'assistance vitale ; la protection basée sur la communauté ; le suivi, l'analyse et les rapports sur la protection ; la santé ; l'éducation ; et les moyens d'existence resteront des priorités majeures dans les pays d'asile.

Situation en Somalie

La situation des déplacés internes en Somalie reste complexe, exacerbée par le conflit, les problèmes environnementaux, l'insuffisance des systèmes de protection sociale et l'instabilité socio-économique. En 2024, environ 3,9 millions de personnes étaient déplacées à cause des violences internes et des catastrophes naturelles récurrentes. La Somalie abrite aussi environ 30 000 réfugiés, venant principalement d'Éthiopie et du Yémen. En outre, plus de 900 000 réfugiés somaliens se trouvent toujours dans la région, dont 468 000 vivent au Kenya, 362 000 en Éthiopie et 51 000 en Ouganda.

En 2025, le HCR privilégiera la réponse urgente aux nouveaux déplacements, tout en recherchant des solutions pour les situations prolongées de déplacement interne, conformément au [Plan d'action national pour des solutions](#) lancé récemment. Le HCR continuera à plaider pour un développement accru et une augmentation des financements consacrés à la problématique du climat, afin de s'attaquer aux causes du déplacement, de renforcer la résilience et d'atténuer les risques de crises futures.

Situation au Burundi

Lors de la 29^e réunion de la Commission tripartite, qui s'est déroulée en décembre 2024 avec le HCR et les Gouvernements du Burundi et de la Tanzanie, il a été décidé de continuer à promouvoir les retours en 2025 et de procéder à des évaluations globales de la protection et de solutions pour les réfugiés burundais.

En 2024, plus de 20 000 personnes ont bénéficié d'une aide au retour. La hausse de l'inflation a fait grimper le coût des produits de base, réduisant la quantité de biens pouvant être achetés avec l'assistance en espèces fournie aux réfugiés. En 2025, les efforts s'attacheront principalement à assurer la sécurité juridique, physique et matérielle des personnes de retour, tout en promouvant l'intégration durable.

Inondations

En 2024, les pluies diluvienues déclenchées par le phénomène météorologique El Niño ont touché plus de 2,8 millions de personnes au Burundi, en Éthiopie, en Ouganda, au Rwanda, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan. Des milliers de personnes ont été déplacées à l’intérieur de leur pays, aussi bien des réfugiés que des déplacés internes. Pour faire face à cette situation, le HCR et ses partenaires ont fourni une assistance vitale et une protection.

En 2025, le HCR continuera à accorder la priorité à la réponse d’urgence et au relèvement, tout en intensifiant les actions de renforcement de la résilience afin de soutenir la stabilité à long terme.

Mouvements mixtes

La région se caractérise par des schémas complexes de mouvements de population, des personnes déplacées traversant l’Afrique de l’Est et la Corne de l’Afrique pour gagner la Péninsule arabe, franchissant la Méditerranée centrale pour parvenir en Europe, ou prenant la direction de l’Afrique australie.

Conformément à son « approche basée sur les routes » le HCR, en collaboration avec les États, la Communauté de l’Afrique de l’Est, l’Autorité intergouvernementale pour le développement, la société civile, les organisations dirigées par des réfugiés et d’autres parties prenantes régionales, œuvrera en priorité à renforcer la coordination ; à renforcer les mécanismes de suivi ; à améliorer les systèmes d’asile ; et à étendre l’accès aux services, à des voies complémentaires et à des possibilités de retour dans la sécurité et la dignité le long des routes de déplacement. En outre, le HCR s’attachera à fournir des informations précises, actualisées et fiables aux personnes en déplacement et à remédier aux causes sous-jacentes des mouvements secondaires.

B. Progrès et défis par domaine d’impact en 2024 et plans actualisés pour 2025

Créer des environnements de protection favorables

Si l’accès au territoire est généralement libre dans la région de l’Afrique de l’Est, de la Corne de l’Afrique et des Grands Lacs, certains pays ont imposé des conditions d’accès différentes aux procédures d’asile nationales, soit pour des profils spécifiques soit en suspendant l’accès à l’asile pour certaines nationalités. Par conséquent, les demandeurs d’asile non enregistrés et sans papiers sont plus exposés au refoulement et sont exclus de la protection juridique et des services essentiels, y compris de l’éducation et des soins de santé. Les retards dans les procédures nationales d’asile, alliés à la réticence de certains pays à accorder le statut de réfugié sur une base prima facie, ont abouti à plus de 455 000 demandes d’asile enregistrées en attente. Cette situation a eu de graves conséquences sur la possibilité pour ces personnes de bénéficier de droits, l’inclusion dans les systèmes nationaux et les solutions possibles.

Le HCR continuera à aider les États et à collaborer avec les entités régionales telles que la Communauté de l’Afrique de l’Est et l’Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de l’adoption et de la mise en œuvre de politiques harmonisées qui renforcent la protection et l’inclusion des réfugiés dans toute la région.

Prévenir et combattre la violence fondée sur le genre, ainsi que l’exploitation et les abus sexuels, et soutenir la protection de l’enfant

En 2025, le HCR suivra la mise en œuvre des politiques de lutte contre la violence fondée sur le genre afin de renforcer la protection, l’atténuation de risques et les interventions. La coordination interorganisations sera renforcée pour assurer l’obligation de rendre compte aux femmes et aux filles. La collecte de données effectuée dans des conditions de sécurité et de manière efficace sera favorisée par le

déploiement interorganisations du système de gestion des informations sur la violence fondée sur le genre, connu sous le nom GBVIMS+. Le HCR intensifiera aussi les programmes axés sur l’impact produit, augmentant les partenariats directs avec les organisations dirigées par des femmes, y compris par des femmes déplacées de force.

Le HCR accordera la priorité à la mise en œuvre de sa politique de protection de l’enfant, en mettant l’accent sur le renforcement de l’inclusion des enfants déplacés dans les systèmes de protections nationaux. Cette démarche permettra d’assurer une plus grande intégration des enfants réfugiés dans les programmes nationaux et renforcera la capacité des acteurs nationaux de protection de l’enfant à gérer les cas, en particulier en appliquant le principe de l’intérêt supérieur de l’enfant, en procédant à des recherches de proches et en facilitant les efforts de regroupement familial. Les enfants vulnérables et à risque bénéficieront de services spécifiques de protection de l’enfant, afin d’assurer leur sécurité et leur bien-être.

Promouvoir la protection et les solutions pour les déplacés internes

Pour 20,7 millions de déplacés internes, le HCR s’attachera en priorité à fournir des services de protection, à assurer un suivi de la protection, et à communiquer aux partenaires des analyses de la protection afin de les aider à définir leurs modalités de soutien aux déplacés internes et autres interventions vitales. Parallèlement, l’Organisation contribuera à la recherche de solutions durables, conformément au [Programme d’action du Secrétaire général sur les déplacements internes](#).

Responsabiliser les communautés et assurer l’égalité des sexes

Fournir une assistance en espèces et multisectorielle

En 2024, environ 800 000 personnes ont reçu une assistance en espèces, correspondant à 5 % des fonds disponibles, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2023. Sur ces bénéficiaires, environ 80 % étaient des réfugiés, 15 % des déplacés internes, 4 % des personnes de retour et moins d’1 % des membres des communautés d’accueil. Globalement, 56 % de tous les bénéficiaires étaient des femmes. Environ 54 % des transferts d’espèces ont été effectués par des banques et des transactions mobiles. Le suivi post-distribution a révélé que 84 % des ménages étaient satisfaits de l’assistance en espèces. De plus, 89 % des bénéficiaires ont pu acheter les articles nécessaires sur les marchés locaux, la nourriture représentant l’essentiel des achats, suivie par les produits d’hygiène et le combustible de cuisson.

En 2025, le HCR vise à consacrer 10 % des fonds disponibles à l’assistance en espèces, y compris dans ses réponses d’urgence. Les efforts se concentreront sur l’extension de la numérisation des transactions afin de promouvoir l’inclusion financière et l’augmentation des possibilités pour les femmes de devenir des bénéficiaires directes de l’assistance en espèces.

Assurer la sécurité alimentaire

En 2024, les réfugiés de toute la région ont continué à connaître une forte insécurité alimentaire, avec des diminutions de rations allant de 30 à 70 % de l’apport journalier recommandé. Les niveaux de malnutrition aiguë sont restés dramatiquement élevés en Éthiopie, au Soudan du Sud et au Soudan, aggravant encore l’impact du conflit au Soudan.

En Ouganda, au Rwanda et au Soudan du Sud, le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont mis en œuvre une approche différenciée de l’assistance humanitaire reposant sur les niveaux de vulnérabilité, et prévoient d’étendre ce modèle au Kenya en 2025. À l’avenir, le HCR et le PAM promouvront une plus grande autonomie des réfugiés par des partenariats ciblés, tout en travaillant avec les acteurs du développement afin d’augmenter les possibilités d’avoir un moyen d’existence et de réduire la dépendance par rapport à l’assistance alimentaire humanitaire.

Promouvoir les solutions

Le Pacte mondial sur les réfugiés et le deuxième Forum mondial sur les réfugiés

La mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés progresse, poussée par les engagements pris par les gouvernements à procéder à des transformations. Le plan Shirika du Kenya, initiative visant à transformer les camps de réfugiés en municipalités, avance. En Éthiopie, les principaux progrès sont notamment la feuille de route « Makatet », qui vise à permettre la concrétisation des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, à savoir promouvoir l’inclusion économique grâce à la nouvelle Directive sur le droit au travail ; et mettre en œuvre l’approche des « solutions dès le départ »². L’Ouganda continue à diriger les efforts visant à intégrer les services dans les systèmes nationaux, tandis que l’engagement pris par le Rwanda d’inclure les réfugiés dans l’assurance santé et de promouvoir les initiatives axées sur l’autonomie correspond à sa stratégie visant à transformer les camps de réfugiés en zones d’installation intégrées.

La concrétisation complète des engagements gouvernementaux nécessite un appui durable des partenaires. Par exemple, l’Allemagne, le Danemark et le Japon ont soutenu les initiatives du Kenya et de l’Éthiopie, tandis que le soutien apporté par l’Union européenne aux « solutions dès le départ » et aux approches de zones d’installation intégrées, ainsi que les investissements de la Banque mondiale dans toute la région, démontrent l’effet catalyseur des contributions qui correspondent à des engagements. Dans la perspective de la Réunion de hauts responsables en décembre 2025, ce support ciblé sera essentiel pour concrétiser ces engagements.

Étendre les partenariats pour le développement

Les partenaires du développement, dont la Banque africaine de développement, l’Union européenne et la Banque mondiale, fournissent un soutien financier au niveau tant national que régional, afin de faciliter l’appariement et la mise en œuvre des engagements relatifs à l’inclusion pris par les pays qui accueillent des réfugiés lors du Forum mondial sur les réfugiés. En 2025, le HCR renforcera sa collaboration avec les partenaires du développement, notamment la Société financière internationale (SFI) et les banques régionales, en vue de renforcer la résilience et le développement durable, pour les réfugiés comme pour les communautés d’accueil.

Moyens d’existence

Alors que le HCR continue à promouvoir une plus grande autonomie, le taux de chômage élevé et le cadre juridique défavorable dans certains pays ont abouti à un taux d’emploi régional cumulé faible chez les personnes déplacées de force et les apatrides. Ce taux était de 30 % fin 2024. Les obstacles rencontrés sont notamment les difficultés d’obtention d’un permis de travail, les restrictions administratives et le nombre limité d’emplois disponibles dans les pays d’accueil.

En 2025, les partenariats avec le secteur privé, les acteurs du développement et les institutions financières internationales seront essentiels pour augmenter les possibilités de trouver un emploi ou un moyen d’existence. La SFI et le HCR continuent à collaborer en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, y compris à travers le projet « *Partnership for improving prospects for forcibly displaced persons and host communities* » (PROSPECTS)³. Grâce à une collaboration renforcée avec la Banque africaine de développement, des actions sont menées pour lutter contre les obstacles aux investissements du secteur privé dans les régions qui accueillent des réfugiés et

² Cette approche consiste à intégrer les solutions durables—comme le rapatriement volontaire, l’intégration locale et la réinstallation—dans les activités de préparation et de réponse à l’urgence dès le début d’une crise.

³ Ce projet est mis en œuvre par le HCR, la SFI, l’Organisation internationale du travail, le Fonds des Nations Unies pour l’enfance et la Banque mondiale. Il opère au niveau régional et mondial et se concentre sur huit pays du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord, ainsi que de l’Afrique de l’Est et de la corne de l’Afrique.

les régions de retour, favorisant l’inclusion économique et le développement durable. L’inclusion du déplacement forcé lors du Forum Investir en Afrique a été un jalon important en 2024, signe d’un revirement conduisant à considérer les régions qui accueillent des réfugiés comme des marchés frontières pour les investissements, en particulier dans les énergies renouvelables, l’agroalimentaire et les services financiers.

Santé

En 2024, la région a connu de multiples situations d’urgence sanitaires, dont le choléra, la dengue, la maladie à virus Marburg, la rougeole et la variole du singe, qui ont mis à rude épreuve les systèmes de santé nationaux. Ces problèmes ont été encore aggravés par les conditions météorologiques extrêmes et le conflit au Soudan, qui a fait peser une pression supplémentaire sur les infrastructures de santé des pays voisins. Les réfugiés, en particulier ceux vivant en zone urbaine, ont continué à se heurter à des obstacles financiers pour avoir accès aux services de santé primaire. En 2025, l’accent sera mis sur la recherche de réponses plus durables en renforçant l’inclusion dans les systèmes de santé nationaux, tout en maintenant des capacités de réponse rapide aux épidémies.

Éducation

En 2024, la région abritait 2 millions d’enfants réfugiés d’âge scolaire, dont 39 % seulement étaient scolarisés, soit une diminution de 10 % par rapport à 2023. Moins de la moitié des enfants scolarisés étaient des filles, leur proportion diminuant fortement à mesure que le niveau d’enseignement augmente. Par exemple, alors que 77 % des filles réfugiées étaient inscrites dans le primaire, ce chiffre chute à 34 % dans le secondaire et à 1 % à peine dans l’enseignement supérieur.

L’accès à l’enseignement secondaire reste un défi important aussi bien pour les garçons que pour les filles. Même dans les pays qui ont un taux élevé de scolarisation dans le primaire, le passage dans le secondaire a fortement baissé. En Ouganda par exemple, le taux des inscriptions dans le primaire a chuté de 96 % à 88 %, tandis que les inscriptions dans le secondaire sont restées à un faible niveau, de 9 %, réduisant de fait le nombre de réfugiés qui peuvent parvenir à l’enseignement supérieur, et limitant par conséquent leurs possibilités futures d’avoir un moyen d’existence.

Les progrès vers l’inclusion des réfugiés dans les systèmes d’éducation nationaux se sont poursuivis à la fois dans les politiques et la pratique. Au Rwanda, le gouvernement a intégré 80 % des écoles de réfugiés dans le système national, prenant notamment en charge le coût des enseignants nationaux. Au Burundi, une stratégie chiffrée a été finalisée afin de guider l’inclusion des réfugiés et la réintégration des personnes de retour dans le système éducatif national, les coûts de transition importants étant couverts par les partenaires du développement. En Éthiopie et au Soudan du Sud, les efforts visant à mettre en œuvre l’approche de « solutions dès le départ » a abouti au développement des écoles publiques, permettant aux enfants réfugiés de s’inscrire dès leur arrivé, et de bénéficier de cours de langue et de soutien pour suivre le programme.

L’Autorité intergouvernementale pour le développement a publié un Cadre régional de qualifications, définissant des normes pour la reconnaissance des enseignements suivis préalablement et facilitant la mobilité éducative et de la main-d’œuvre parmi les États membres.

En 2025, le HCR s’attachera en priorité à étendre l’accès équitable à l’enseignement public à la fois dans les situations d’urgence et dans les situations prolongées. Lorsque l’inclusion dans le système national n’est pas possible, les efforts viseront en priorité à assurer l’accès continu à des environnements d’apprentissage sûrs.

Solutions durables

En 2024, quelque 445 000 réfugiés ont regagné leur pays d’origine, principalement au Burundi et au Soudan du Sud, tandis que des nombres plus petits sont rentrés en

Éthiopie, au Rwanda, en Somalie et au Soudan. Le Soudan du Sud continue à faire face à l'afflux récent de réfugiés de retour du Soudan, beaucoup étant toujours hébergés dans des centres de transit temporaires. Au Burundi, les actions de réintégration nécessiteront un soutien supplémentaire en 2025, en particulier des acteurs du développement, car le pays connaît une crise économique, exacerbée par une forte inflation et des moyens d'existence limitée. Le HCR continuera à rechercher du soutien pour mettre en œuvre une approche orientée sur la résilience et axée sur les régions dans les régions qui comptent un nombre important de retours.

En 2024, le HCR a soumis 33 981 dossiers de réinstallation, 29 336 réfugiés ayant été réinstallés avec succès, soit un nouveau record, dépassant les 27 993 départs de 2023. De plus, les réfugiés ont bénéficié de parrainages privés, du regroupement familial, d'un emploi, de possibilités d'éducation et d'autres voies d'admission. Toutefois, pour 2025, certains pays de réinstallation ont suspendu leurs programmes ou réduit leurs quotas, tant sur le plan régional que mondial, réduisant les solutions dans un pays tiers pour les réfugiés. Néanmoins, les orientations à des fins de protection et les évaluations des besoins resteront une priorité, garantissant que les possibilités de réinstallation sont attribuées aux personnes les plus exposées à des risques de protection.

Éradiquer l'apatriodie

En 2024, le Soudan du Sud a adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatriodie, honorant l'engagement qu'il avait pris lors du deuxième Forum mondial sur les réfugiés.

En 2025, les États recevront un soutien pour mettre en œuvre les principaux engagements pris lors d'une réunion régionale sur l'apatriodie qui s'est déroulée en 2024. La réunion a évalué les progrès accomplis après l'adoption par les États membres de l'Union africaine du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à une nationalité et l'éradication de l'apatriodie en Afrique. En outre, des actions de sensibilisation ciblées renforceront les stratégies collaboratives et soutiendront l'éradication de l'apatriodie, en mettant l'accent sur la mobilisation des communautés locales, de la société civile et des responsables politiques afin de remédier aux causes profondes de l'apatriodie, de lutter contre la discrimination et de plaider pour des lois inclusives sur la nationalité.

Gestion des risques

Les opérations ont amélioré leurs registres des risques afin de soutenir les processus décisionnels reposant sur une évaluation des risques. En 2024, l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan ont évalué le juste équilibre entre la tolérance au risque et atteindre des résultats, tandis que des sessions de sensibilisation sur les risques de détournement de l'aide ont été menées en Éthiopie, en Somalie et au Soudan du Sud, et au sein du réseau régional des risques. La Somalie a élaboré une stratégie et un plan d'action sur la fraude et la corruption, portant à six le nombre total d'opérations disposant d'un tel cadre. Des évaluations ont été menées sur les retours du Soudan en Éthiopie organisés par les réfugiés eux-mêmes, et les risques que représentent les éléments météorologiques extrêmes en Éthiopie.

D'après les observations du Bureau des Services de contrôle interne, la gestion des risques n'est pas pleinement intégrée dans les processus de certaines opérations. En 2025, les efforts se concentreront sur le renforcement du suivi et des capacités, en particulier concernant la mise en œuvre des traitements des risques. L'Ouganda recevra un soutien pour élaborer une stratégie et un plan d'action sur la fraude et la corruption, et une formation sur la gestion des risques sera aussi organisée pour les partenaires, tandis que des analyses des risques climatiques seront effectuées au Burundi, au Kenya et au Soudan du Sud.

C. Information financière

En octobre 2024, le Comité exécutif a approuvé le budget 2025 de 2 167,1 milliards de dollars E.-U. pour la région. Le budget actuel est de 2 184,7 milliards de dollars E.-U., en raison d'un budget supplémentaire pour la situation au Soudan. La répartition des besoins par domaine d'impact pour 2025 est la suivante : « répondre : réaliser les droits dans un environnement sûr », 1 103,4 milliard de dollars E.-U. ; « protéger : créer des environnements de protection favorables », 541,4 millions de dollars E.-U. ; « responsabiliser : responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes », 337,2 millions de dollars E.-U. ; et « résoudre : trouver des solutions », 202,7 millions de dollars E.-U.

Au 31 janvier 2025, la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs était financée à 9 %, avec 198 millions de dollars E.-U. de contributions volontaires enregistrées, en tenant compte de l'allocation indicative des financements flexibles.

En 2025, le HCR continuera à rechercher d'autres sources de financement, y compris auprès des partenaires privés et du développement, afin de répondre aux besoins immenses de la région.
